



S.A./LS POSSOIR N° 699
La photo et la reproduction sont interdites

Vu pour légalisation de la

Signature de Mr YAO JEAN

Apposée ci-dessous

C.I.N° C0038269275

du... Ob / 07 / 2009

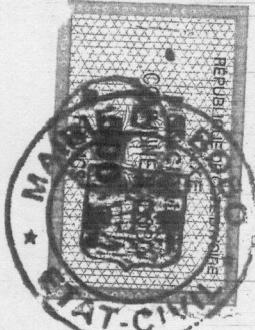
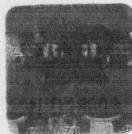
République de Côte d'Ivoire
Mise en place par
Organisation pour l'Harmonisation en Afrique
du Droit des Affaires
OHADA

Signature par

Afghanistan

ABOBO LE 07 AOUT 2009

MAIRE ADJOIN



BAIL À USAGE PROFESSIONNEL

ENTRE

PROPRIETAIRE-BAILLEUR : GIBÉLI GBALOU KONAN

Référence identité (CNI - RC) N° C0038227093 établie le 08/08/2009

Domicilié à Abidjan Cocody

Email :

Compte contribuable n° 00354119

Dénommé au cours du présent acte « LE BAILLEUR ».

D'une part

ET

LOCATAIRE (ou dénomination) : GOUAKO N'GUSSAN VILLE

né le 21/02/1976 à Abidjan

Référence identité (CNI - RC) N° 0008736063464 établie le 07/07/2009

Domicile ou Siège Social : YOPOUUNG ACADEMIE FIN GOUAKO

Registre de Commerce N° C1 ABJ-2013-A-16105

Cel.: 0758255854 Tél. Bureau : 0758255854

Email : goulaknguessan201@gmail.com

Dénommé au cours du présent acte « LE PRENEUR ».

D'autre part

LESQUELS ont convenu et arrêté le contrat de bail qui suit :

BAIL

Le BAILLEUR donne en location à USAGE PROFESSIONNEL, BAIL régi par les articles 101 à 134 du Traité de l'OHADA, relatif au Droit Commercial Général pour la durée, sous les conditions et moyennant le prix ci-après indiqués au PRENEUR qui accepte, les biens et droits immobiliers dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Un Local d'une pièce garnement :
une grille métallique, un portail garni à des barbelles.

Le PRENEUR déclare connaître parfaitement le bien loué pour l'avoir vu et visité en vue du présent bail.

ÉTAT DES LIEUX

Le PRENEUR prendra les lieux loués dans l'état où ils se trouveront lors de l'entrée en jouissance et à l'expiration du bail, il veillera à la remise des lieux dans leur état primitif (agencement, enduit peinture intérieure, etc.) sauf si le BAILLEUR en a décidé autrement.